

PROCÈS-VERBAL

**Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Vieux-Longueuil
tenue à distance du 12 avril 2022 à 19 h 30**

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente Mme Jocelyne Pepin, au nom de tous les membres du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres de la caisse à cette assemblée générale annuelle qui se tient entièrement et exclusivement à distance.

Elle présente les gens qui l'accompagnent :

- Mme Myriam Laganière, responsable du comité de mise en candidature
- Mme Hélène Parent, secrétaire du conseil d'administration
- Mme Dominique Noiseux, directrice générale
- Mme Linda Caissy, adjointe à la direction générale
- Mme Amélie Larin, conseillère en communication.

Elle précise que cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée.

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

La présidente indique que SEUL UN MEMBRE DE PLEIN DROIT de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct ce soir. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- Il est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui remplit les conditions relatives au lien commun prévu dans la Loi c'est-à-dire qu'il réside, est domicilié ou travaille au Québec;
- Il est une personne morale ou une société;
- Il est un membre réadmis membre de plein droit.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Elle invite les membres à écouter une capsule vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins qui souhaite s'adresser à eux.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Notre assemblée étant tenue à distance, Mme Hélène Parent livre les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions.

VOTE EN DIRECT - NOMINATION DES SCRUTATEURS

Pour agir à titre de scrutateurs lors des votations en direct, sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de nommer :

- M. Guillaume Mannella, directeur, soutien à la performance et à la direction générale
- Mme Fanny Veilleux Dubé, agente soutien technique et aux opérations

La proposition de nommer M. Guillaume Mannella et Mme Fanny Veilleux Dubé comme scrutateurs est adoptée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La secrétaire du conseil d'administration, Mme Hélène Parent, fait lecture l'ordre du jour de l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2021
4. Rapport du conseil d'administration
5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
6. Rapport annuel au 31 décembre 2021

7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et autres engagements de la Caisse dans son milieu
8. Période de questions au conseil d'administration
9. Présentation des scénarios en vue de la votation pour :
 - L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)
 - L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement d'une somme au FADM et des taux de ristournes
10. Rapport du comité de mise en candidature
11. Élection par acclamation
12. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents
13. Période de votation en différé **pour 4 jours**
14. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. L'ordre du jour est adopté.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2021

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2021 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture du procès-verbal n'est faite.

La présidente demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2021.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2021. La proposition est adoptée.

4. Rapport du conseil d'administration

Dans un premier temps, Mme Jocelyne Pepin joint sa voix à celles des administratrices et des administrateurs pour remercier les 26 420 membres de la Caisse Desjardins du Vieux-Longueuil pour la confiance et l'intérêt qu'ils témoignent à l'égard de leur coopérative et de faire affaire avec Desjardins.

Rappel de la composition du conseil d'administration de la caisse :

Mme Jocelyne Pepin, présidente
 M. Simon Dion-Carter, vice-président
 M. Gilles Sicotte, vice-président
 Mme Hélène Parent, secrétaire
 M. Olivier Audet, administrateur (jusqu'à février 2022)
 M. François Cardin, administrateur
 M. Jean Desmarais, administrateur
 M. Robert Laflamme, administrateur
 Mme Myriam Laganière, administratrice
 M. Hugues Lavoie, administrateur
 Mme Maude Miron Bilodeau, administratrice
 Mme Monique Racine, administratrice
 M. Pierre Tardif, administrateur
 Mme Yulian Tremblay, administratrice.

Mme Pepin présente les principales réalisations de la dernière année et les orientations que le Mouvement Desjardins s'est fixées, auxquelles la caisse a contribué. Elle souligne qu'étant donnée la persistance de la pandémie, Desjardins a poursuivi ses nombreuses initiatives pour soutenir les collectivités et favoriser une reprise économique plus verte et plus inclusive.

Ainsi, le Fonds du Grand Mouvement demeure l'une de nos initiatives pour contribuer à la relance socioéconomique des régions. Il est doté d'une enveloppe de 250 M\$ pour soutenir des projets structurants jusqu'en 2024.

Elle mentionne également que Le Fonds C est un autre levier qui appuie les entrepreneurs pour reprendre plus rapidement leurs activités et pour protéger les emplois fragilisés en raison de la pandémie. Une enveloppe exceptionnelle de 10 M\$ sur deux ans est disponible afin de répondre aux besoins des entreprises.

La présidente énumère quelques exemples des réalisations en lien avec le développement durable :

- Annonce d'un ambitieux plan d'action climatique
- Signature d'engagements internationaux reconnus en matière de finance responsable
- Investissements massifs en infrastructures d'énergie renouvelable
- Contribution à l'électrification des transports, émission d'obligations durables

Mme Pepin indique que le conseil d'administration a signé une politique de développement durable qui engage la Caisse à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance de façon accrue dans la conduite de nos affaires. Nous avons également formé un comité qui se penchera sur diverses initiatives en développement durable à mettre en place dès cette année.

Elle mentionne que nous avons tenu une assemblée générale annuelle complète de façon virtuelle le 8 avril 2021. La mise en place de l'authentification des membres par le biais d'AccèsD a permis à un nombre record de membres non seulement de se prononcer sur la ristourne, mais aussi d'élire les administrateurs de leur caisse.

Elle remercie chaleureusement les employés et les administrateurs pour leur engagement et tous les efforts déployés au cours de l'année 2021. Elle indique que la caisse a accueilli en juillet 2021 une nouvelle directrice générale, Mme Dominique Noiseux et la remercie.

Elle remercie M. Sébastien Laliberté qui nous a quitté et qui a accepté un nouveau mandat dans une autre caisse.

5. **Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**

Mme Pepin indique qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

Elle ajoute que, les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent et que la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

6. **Rapport annuel au 31 décembre 2021**

Une capsule vidéo des résultats du Mouvement Desjardins est présentée.

Une capsule vidéo des résultats de la caisse est présentée.

Grâce à un volume d'affaires sous gestion de plus 2,32 milliards de dollars, en progression de 13,7 % par rapport à l'exercice 2020, la Caisse consolide sa position dans le marché. Les épargnes de ses membres représentent 1,47 milliard de dollars et les emprunts constituent l'autre partie, soit 850 millions de dollars.

En ce qui a trait à la revue de la composition de l'actif de la Caisse, en date du 31 décembre 2021, il s'établissait à 1,07 milliard de dollars, soit une croissance de 14 %. Cette somme se répartit comme suit :

- Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières : 45,35 M\$
- Placement dans le fonds de liquidité sous gestion et dépôts à terme : 115,5 M\$
- Prêts aux membres : 819,1 M\$
- Placements dans la Fédération : 58,21 M\$
- Autres éléments d'actif : 30,90 M\$
- Provision pour pertes de crédit : 1,51 M\$.

À cette date le passif totalisait une somme de 949,2 millions de dollars, en croissance de 14 %. Il est constitué des éléments suivants :

- Dépôt des membres : 922,1 M\$
- Emprunts : 15 M\$
- Autres passifs : 12,08 M\$

En fin d'année, l'avoir de notre coopérative représentait 118,4 millions de dollars, une croissance de 13,2 % par rapport à l'exercice précédent.

- Capital social : 680 K\$
- Excédents à répartir : 5,59 K\$
- Cumul des autres éléments du résultat global : 2,60 M\$
- Réserves : 109,5 M\$

Par ailleurs, les excédents d'exploitation s'élèvent à 6,728 millions de dollars pour l'exercice 2021. Ils sont en décroissance de (0,03) % et sont constitués des éléments suivants :

- Revenu net d'intérêts : 15,63 M\$
- Autres revenus : 5,763 M\$
- Dotation à la provision pour pertes de crédit : 0,26 M\$
- Frais autres que d'intérêts : 14,40 M\$

De la somme des excédents d'exploitation, il faut ajouter un montant de 5,97 M\$ pour les revenus liés aux placements dans la Fédération et soustraire un montant de 2,88 millions de dollars pour les pertes liées à la juste valeur des instruments financiers dérivés pour obtenir la somme de 9,82 M\$ représentant les excédents avant impôts et ristournes aux membres.

De ce montant, il faut soustraire les impôts sur les excédents, soit 0,49 M\$. Donc, les excédents avant ristournes aux membres sont de 9,34 M\$. Il faut également soustraire de ce montant 1,70 M\$ pour la provision pour ristournes aux membres et ajouter 0,45 M\$ pour le recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres. Par conséquent, les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres sont de 8,08 M\$, soit une baisse comparativement aux résultats de 2020.

7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu

Une capsule vidéo sur le bilan de l'engagement dans le milieu est présentée.

On y retrouve les engagements de la caisse auprès des organismes suivants :

- Festival Lumifest 2021
- Marché de Noël de Longueuil
- Mission Nouvelle Génération
- Partenaire Ski Saint-Bruno «Zone – Tire-toi une bûche Desjardins»
- Fondation Hôpital Pierre-Boucher – Partenaire Centre mère-enfant
- Théâtre de la ville de Longueuil
- Grande guignolée des médias de la Rive-Sud
- Les Mutins de Longueuil
- Maison répit-vacances
- Maison La Virevolte
- Club des petits Déjeuners
- École Sainte-Claire
- École St-Jude/Curé-Lequin
- École hôtelière de la Montérégie
- Fondation du Cégep Édouard-Montpetit

Mme Parent fait rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et des autres engagements de la Caisse dans la collectivité.

Pour le FADM, au solde détenu au 31 décembre 2020, s'est ajouté un montant de 212 552\$ adopté lors de l'AGA de l'an dernier. Un montant de 93 147\$ qui a été investi dans la communauté en 2021, ce qui nous permis une récupération d'impôt de près de 24 000\$. Ainsi le solde de notre Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2021 se chiffre à 592 313\$.

Pour ce qui est de la répartition des sommes remises par la Caisse en dons et commandite,

Le secteur de l'éducation a reçu 7 665\$

Le créneau santé et saines habitudes de vie a bénéficié d'un montant de 15 910\$

En culture c'est 7 324\$ qui ont été remis

Une somme de 13 128\$ a été versée pour les demandes reliées à l'engagement social et humanitaire

Un montant de 4 230\$ a été octroyé au volet développement des affaires.

C'est un total de 52 007\$ qui a été versé par la caisse sous forme de dons et commandites.

Mme Pepin indique qu'au cours de la dernière année, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de la communauté. Nous souhaitons ainsi nous donner une vision sur 3 ans de notre engagement dans le milieu et de l'implication de la Caisse et des membres du conseil d'administration dans la communauté. De plus, nous nous sommes dotés d'une Politique d'investissement qui a été rendue publique sur le site Internet de la Caisse. Cette Politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM et des dons et commandites. On y trouve nos priorités d'investissement, le type de projets attendu ainsi que les processus de réception et d'analyse de projets.

Mme Parent ajoute que la Caisse a contribué à 3 programmes de finance solidaire rendus disponibles grâce au regroupement de nombreuses Caisses de la Rive-Sud de Montréal et la collaboration de partenaires du milieu.

Avec le programme Créavenir, nous soutenons les entrepreneurs de 18 à 35 ans qui ne peuvent accéder au financement traditionnel :

- 14 projets d'entreprises ont été appuyés
- 238 000 \$ a été octroyé en aide financière
- 30 emplois créés ou maintenus
- La marge de crédit moyenne était de 12 857 \$
- La valeur totale des projets appuyés est de 1,2 M\$

Avec le programme Microcrédit Desjardins aux entreprises, les Caisses participantes appuient les travailleurs autonomes et entrepreneurs de tous âges qui n'ont pas accès aux réseaux traditionnels de crédit :

- 28 entrepreneurs ont obtenu 743 heures d'accompagnement
- 9 prêts ont été accordés pour montant total de 65 400 \$
- Les coûts totaux des projets représentent une somme de 200 900 \$
- 66 emplois ont été créés ou maintenus

En partenariat avec l'Association Coopérative d'Économie Familiale de la Rive-Sud, le programme Fonds d'entraide Desjardins offre partout sur la Rive-Sud de Montréal des consultations budgétaires gratuites, confidentielles et respectueuses aux personnes en situation de vulnérabilité.

- 870 personnes ont été rencontrées de façon individuelle ou en groupe
- 116 personnes ont eu un accompagnement personnalisé
- 16 prêts ont été accordés
- Une moyenne de 685 \$ par prêt

8. Période de questions au conseil d'administration

La présidente invite maintenant les membres à s'exprimer, à faire part de leurs commentaires ou questionnements. Elle ajoute que si la période allouée ne permet pas de répondre à toutes les questions, un suivi sera fait et des réponses seront données dans les meilleurs délais.

Aucune question n'est soulevée.

9. Présentation des scénarios en vue de la votation pour :

- **L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)**

Mme Noiseux présente la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir, illustrée dans le tableau suivant :

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS	
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	8 083 k\$
Autres éléments du résultat global de l'exercice	5 170 k\$
Virements réglementaires aux réserves	(8 990) k\$
Sommes nettes utilisées au cours de l'exercice :	
En provenance de la réserve du FADM	69 k\$
En provenance de la RRE pour le versement de la ristourne aux membres*	1 253 k\$
	1 322 k\$
Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales	0 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	0 k\$
Solde de l'état de la variation de l'avoir	5 585 k\$
*Net d'impôt	

SUITE À LA PAGE SUIVANTE

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS SUITE	
Solde de l'état de la variation de l'avoir	5 585 k\$
AU 31 DÉCEMBRE 2021	
Alimentation du FADM	(235) k\$
Utilisation de la RRE pour l'alimentation du FADM	235 k\$
	0 k\$
Alimentation de la RRE	(2 504) k\$
Alimentation de la réserve générale	(3 081) k\$
Solde à répartir	0 \$

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de recommander le partage des excédents annuels (ristournes) au vote des membres au cours des prochains jours.

- **L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et sur le versement de toute somme du FADM et des taux de ristournes**

Mme Noiseux présente la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes.



Si la recommandation précédente est acceptée, voici comment se fera la répartition des ristournes aux membres :

Adoption des taux de ristournes		
	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS et ENTREPRISES	Équivalent en \$
RISTOURNE VOLUMES¹		
Comptes		257 k\$
Épargne et placements		230 k\$
Fonds	0,61 \$	129 k\$
Prêts et marges de crédit		474 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²		
	23 \$ / 1 000 \$ de prime	226 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²		
	0,61 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	100 k\$
RISTOURNE PRODUITS²		
	Montant de 50 \$ ³	283 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		1 699 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de recommander le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes qui sera soumis au vote après les présentations et les discussions de ce soir.

10. Rapport du comité de mise en candidature

D'entrée de jeu, la présidente rappelle les objectifs poursuivis avec l'instauration du profil collectif enrichi que nous avons adopté au cours des dernières années.

Mme Pepin informe les membres qu'étant donné qu'elle est une personne candidate, Mme Laganière agira comme présidente d'élection.

Mme Myriam Laganière, présidente du comité de mise en candidature présente le rapport du comité.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 17 janvier 2022 au moyen de différents supports de communication.

Elle mentionne que depuis la publication de l'appel de candidatures, un poste est devenu vacant à la suite de la démission de M. Olivier Audet. Par conséquent, il y a cinq (5) postes d'une durée de trois (3) ans et un (1) poste d'une durée d'un (1) an à combler au conseil d'administration. À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu quatre (4) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie.

Après avoir exposé les compétences souhaitées et critères recherchés en 2021, Mme Laganière présente la liste des candidats éligibles à la fonction d'administrateur :

M. Jean Desmarais
Mme Salomé Larose
Mme Hélène Parent
Mme Jocelyne Pepin

Mme Laganière souligne qu'un document de présentation de toutes ces personnes a déjà été déposé sur le site Internet de la Caisse et que les membres peuvent consulter leur profil et lire leur texte de motivation à briguer un poste au conseil d'administration.

11. Élection par acclamation

Mme Laganière, à titre de présidente d'élection, confirme qu'il y a six (6) postes à pourvoir au conseil d'administration et que le nombre de candidatures reçues est inférieur au nombre total de postes à combler. Elle déclare élus par acclamation aux postes de membres du conseil d'administration les candidatures suivantes :

- M. Jean Desmarais
- Mme Salomé Larose
- Mme Hélène Parent
- Mme Jocelyne Pepin

Une allocution est effectuée par les quatre (4) personnes élues par acclamation afin de se présenter.

12. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents et l'élection des administrateurs

Les membres sont informés qu'ils seront appelés à voter sur les éléments suivants :

- la répartition des excédents annuels (ristournes)
- le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne

Des précisions sont apportées sur l'exercice du vote :

- Seuls les membres de plein droit pourront voter.
- La réécoute de notre assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée d'aujourd'hui, ils pourront ainsi voter en toute connaissance de cause.
- Nouveauté cette année : en plus de la réécoute complète de l'assemblée, vous aurez accès à la section de présentation des personnes candidates grâce à un onglet qui permettra d'écouter uniquement cette portion de l'assemblée.
- Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse. Vous avez déjà accès aux rapports annuel et financier complets de même qu'à la revue annuelle 2021 qui met en valeur les réalisations de la Caisse.

13. Période de votation en différé pour 4 jours

Dès le 12 avril 2022 à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le samedi 16 avril 2022.

Quelques précisions sur l'annonce des résultats :

- Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.
- 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors rendus publics.

À l'issue de cette période, les résultats des votes seront dévoilés pour mettre fin à l'assemblée à moins d'un vote négatif.

Toutefois, si jamais il y a un vote négatif sur les propositions relatives au partage des excédents, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date. Des détails sur les étapes qui en découleraient sont présentés.

14. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

Mme Pepin invite Mme Noiseux à répondre à deux questions d'un membre.

La présidente souligne que la publication des résultats de votes mettra officiellement fin à notre assemblée générale, à moins d'un vote négatif auquel cas, le processus devra être repris une seconde fois.

Elle félicite les administrateurs élus lors de la rencontre et remercie les administrateurs et administratrices, sans oublier le personnel de la Caisse, pour leur engagement soutenu.

Elle remercie chaleureusement les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle et leur rappelle de ne pas oublier d'exercer leur droit de vote au cours des prochains jours.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

96 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Proposition sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes

86 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et rendus disponibles auprès de la Caisse, l'Assemblée Générale Annuelle de la Caisse Desjardins du Vieux-Longueuil est officiellement levée le 19 avril 2022 à 16 h.

Jocelyne Pepin, présidente

Hélène Parent, secrétaire